

Affaire MARINA SABATIER c. FRANCE

Innocence en Danger dépose plainte devant la Cour Européenne des droits de l'Homme

Innocence en danger espérait que la conscience humaine et professionnelle des responsables qui agissent au nom de la justice en France permettrait l'admission de ses propres erreurs. Malheureusement, la justice et les diverses institutions en France s'étouffent dans un déni dont les premières victimes sont des milliers d'enfants, et dont les conséquences impactent la société toute entière.

Pour Marina SABATIER, mais également les enfants qui meurent chaque jour de maltraitance en France, *Innocence en danger* souhaite donc engager la responsabilité de l'Etat français devant la Cour européenne des droits de l'Homme, en raison des dysfonctionnements du système de la protection de l'enfance révélés dans cette affaire ainsi que le manque de pugnacité et de diligence du parquet des mineurs dans le traitement de l'enquête. C'est donc à travers la théorie des obligations positives que la responsabilité de la France peut être engagée pour l'ensemble de ces manquements devant la Cour de Strasbourg.

L'association souhaite aujourd'hui responsabiliser nos institutions face à l'enjeu représenté par la protection de la vie des enfants.

C'est l'affaire Marina SABATIER, aujourd'hui figure emblématique du dysfonctionnement des services de la protection de l'enfance en France, qui est portée aujourd'hui devant la juridiction européenne strasbourgeoise.

Pour Marina SABATIER et pour toutes les « Marina », *Innocence en danger* ira jusqu'au bout :

Marina SABATIER est morte dans la nuit du 6 au 7 août 2009 suite sévices infligés par ses parents. Ces derniers, condamnés pour actes de torture et de barbaries, ont pu sévir en toute impunité pendant de nombreuses années en raison de l'inertie de nos institutions.

Innocence en danger ira jusqu'au bout.

Après s'être constituée partie civile lors du procès des parents, *Innocence en danger* a déposé plainte contre l'Etat en 2012 pour « faute lourde ». Dans son jugement du 6 juin 2013, le tribunal d'instance de Paris n'a pas reconnu cette faute lourde de l'Etat.

En 2014, *Innocence en danger* saisit la Cour de cassation. Mais celle-ci confirme le jugement du Tribunal d'Instance en maintenant dans son arrêt du 8 octobre 2014 que la responsabilité de l'Etat n'est pas caractérisée. La faute lourde n'a pas été retenue au motif que les éléments produits n'étaient pas suffisants pour incriminer l'Etat du fait qu'aucune irrégularité n'aurait été constatée.

Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes et la série de dysfonctionnement est dénoncée et consignée dans le rapport du défenseur des droits de l'Enfant : inertie, manque de volonté des services sociaux, frilosité du corps médical à établir un diagnostic circonstancié au vu des différentes blessures et plaies sur le corps de l'enfant. Une audition hâtive voire bâclée par les gendarmes, en présence d'un de ses bourreaux, le père de Marina, a conduit le parquet à effectuer un classement sans suite.

Le fiasco de l'affaire Marina s'est conclu par de nombreuses visites des services sociaux au domicile familial, sans que l'absence de celle-ci, pourtant déjà décédée, n'éveille les soupçons.

L'association est représentée par **Maître Grégory THUAN Dit DIEUDONNE**, ancien Référendaire à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il s'efforcera de démontrer la responsabilité de l'Etat français dans la mort de Marina SABATIER, l'absence d'enquête effective de la part du Parquet, le classement sans suite d'une procédure et sa non réouverture en dépit de très nombreux éléments de preuve, et les dysfonctionnement graves et répétés des services de protection de l'enfance.

Contact Innocence en danger : 01 45 89 71 36

<http://innocenceendanger.org/2014/laffaire-marina/>

Contact Me Grégory THUAN dit DIEUDONNE :

Tél. 06 20 88 14 51

Email. Gregory.thuan.avocat@gmail.com